

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 45 BIS

A l'alinéa 10, après les mots :

« L'action »,

insérer les mots :

« de groupe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.